



## Faillite sur le patrimoine GT Patrimoine du 29 mai 2012

Ce groupe de travail, présidé par M FENET, Directeur adjoint au Directeur Général chargé de la fiscalité, s'est réuni le mardi 29 mai 2012.

Sous le titre générique de « patrimoine », la DGFIP a présenté plusieurs réformes de structures, concernant les services traitant de l'enregistrement, de l'impôt sur les grandes fortunes et de fiscalité immobilière (FI).

La cible prévue par l'administration est très claire : spécialisation et concentration des sites et tests grande nature dans trois départements, le plus rapidement possible.

Le Directeur Général entend :

- Retirer l'activité d'enregistrement des SIE pour la transférer à certains postes comptables de Publicité foncière (services de la publicité foncière et de l'enregistrement).
- Créer un pôle spécialisé par département pour le contrôle des revenus et du patrimoine.

### Fusion Enregistrement/CH-SPF

Dans ses projets, l'administration précise qu'il y aura transfert des effectifs et des emplois des services de l'enregistrement vers le service de la publicité foncière et que tous les SPF n'ont pas vocation à devenir service de la publicité foncière et de l'enregistrement. De plus la mise en place d'un service unique départemental « ne serait pas imposée »

La relance amiable des défallants pour les déclarations de succession relèverait du nouveau service par l'alimentation de FI3S (outil du suivi des déclarations de succession).

Pour l'administration, ce regroupement ne poserait pas de problèmes car les services d'enregistrement et les actuelles conservations des hypothèques seraient dans la presque totalité des cas situés sur la même commune. En ce qui concerne les chefs de contrôle rien n'a été précisé.

**F.O.-DGFIP** s'est clairement positionné contre ce projet qui s'appuie sur un état des lieux partiel et partiel, ne tenant pas compte des réalités de terrain. Nous avons demandé à ce que les services de l'enregistrement qui ne sont pas implantés sur une résidence où existe une conservation des hypothèques soient recensés. Il s'agit d'une nouvelle réforme qui n'annonce rien de bon pour les personnels et pour l'exercice de ces missions.

### Réorganisation du contrôle des revenus et du patrimoine

Un pôle spécialisé revenus/patrimoine serait créé étant précisé que « très majoritairement, un pôle serait suffisant dans chaque département » selon la DGFIP. Ce pôle assurerait la gestion de l'ISF, des dossiers à fort enjeux (DFE) et infra-DFE, l'ensemble des missions de contrôle FI et d'une façon plus large serait spécialisé dans le contrôle sur pièce (CSP). Le but est de mettre en œuvre un contrôle corrélé revenus/patrimoine complet, incluant le contrôle valeur.

**F.O.-DGFIP** s'est positionné contre cette réforme dénonçant toutes les conséquences négatives sur la gestion de l'ISF, des DFE, des infra-DFE et le contrôle sur pièces d'initiative complexe, ainsi que l'impact sur les personnels. Tout ceci va être mis en place au détriment des SIP et en démantelant les services FI.

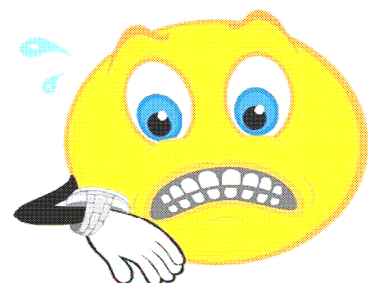
### En conclusion

**F.O.-DGFIP** a marqué son opposition à ces projets qui auront pour conséquences de toujours plus spécialiser les missions en les concentrant sur moins de postes comptables ou services.

Dans un proche avenir, la Direction Générale aura beau jeu de justifier des fusions de postes comptables SPF par le fait que certains (les plus petits) n'auront pas de service enregistrement. La technique de l'adossement au poste comptable SPF n'est pas à ce titre garant d'une non-dilution de la mission enregistrement dans les SPF.

**F.O.-DGFIP** demande aussi à la Direction Générale, qui n'y voit aucune priorité, de lui préciser les impacts pour les agents concernés tant au niveau de la formation que des règles de gestion ; le seul point acquis étant pour l'instant que le maintien à résidence des agents est garanti.

Pour **F.O.-DGFIP**, la politique dogmatique de suppression d'emplois ne permet plus d'exercer correctement les missions de la DGFIP et ce ne sont pas les réformes de structures, défavorables aux conditions de travail des agents, qui permettront de retrouver un service public de qualité à la DGFIP.





## Audience FGF-FO / Ministre de la Fonction Publique le 30 mai 2012

Première organisation de la Fonction Publique de l'Etat, la Fédération Générale des Fonctionnaires FO a été reçue le 30 mai 2012 par Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique. Elle était accompagnée de son Directeur de cabinet, Serge BOSSINI.

La délégation de la FGF-FO était composée de Christian GROLIER, Claude SIMONEAU, Patrick FAUVEL et Philippe SOUBIROUS.

À l'occasion de cette première rencontre, la délégation FO a développé les sujets suivants :

### **RGPP et réforme de l'Etat**

FO a rappelé les dégâts causés par la RGPP ces 5 dernières années. Une RGPP appliquée sans aucune concertation préalable avec les syndicats, mais mise en oeuvre par des cabinets d'audits privés qui ont voulu appliquer sans discernement ni compréhension des spécificités inhérentes à la sphère publique, des réorganisations dont le seul but était des économies budgétaires.

Conséquence de cette RGPP brutale, des restructurations en cascades, des mobilités forcées, des suppressions de directions ministérielles, et des personnels déboussolés perdant tout sens de leur mission. Avec à la clé, hélas, des suicides bien trop nombreux qui avaient fini par faire écrire à la Confédération FO : « *la RGPP tue !* ».

Forts de ce triste constat rappelé à la Ministre, la délégation a indiqué que, pour la FGF-FO, le maintien des effectifs et des recrutements supplémentaires si nécessaire pour certains secteurs est une revendication incontournable que FO ne saurait pas taire au profit d'une autre.

Les effectifs, associés à la revalorisation du pouvoir d'achat et des carrières des fonctionnaires sont les grands dossiers revendicatifs de la FGF-FO.

FO a ensuite demandé à la Ministre comment elle comptait renforcer les effectifs de l'Education nationale et des ministères régaliens comme l'Intérieur et la Justice en restant à effectif constant à la FPE.

Rappelant l'audit à venir de la cour des comptes sur les finances publiques et un autre à venir sur les conséquences de la RGPP, la Ministre ne prend pas d'engagement dans l'immédiat.

Pour la FGF-FO, il est évident qu'à effectif constant, le gouvernement sera tenté de « *déshabiller Pierre pour habiller Paul* ». Certes, cela ne s'appellera pas RGPP, mais cela reviendrait au même si certains services ou ministères déjà affaiblis en personnels devaient l'être d'avantage au prétexte de redéploiement.

Il serait pour le moins paradoxal qu'après avoir dénoncé l'opposition public/privé, le nouveau gouvernement oppose les fonctionnaires...entre eux !

FO a demandé à la Ministre d'indiquer dans quels services et dans quels ministères, des sureffectifs, constatés et avérés, pourraient justifier un redéploiement. Comme elle l'a implicitement reconnu, ce sera dur à trouver. Pour la FGF-FO, cela s'avèrera même impossible.

FORCE OUVRIERE sera donc extrêmement vigilant sur les choix à venir du nouveau gouvernement en matière d'effectifs après les législatives et pour le PLF 2013.

### **Pouvoir d'achat**

Le message de la FGF-FO a été clair. Les faibles augmentations puis le gel de la valeur du point d'indice ont entraîné plus de 10 % de perte de pouvoir d'achat par rapport à l'inflation sur les 10 dernières années.

Notre revendication immédiate de 5 % de revalorisation de la valeur du point lui a été rappelée. De plus, la délégation a demandé un engagement pluriannuel de revalorisation rattrapant la perte et maintenant le pouvoir d'achat pour les années à venir et a insisté sur la nécessité de sortir rapidement de ce gel.

Même si les marges de manœuvre dont dispose le gouvernement sont limitées, il est impératif pour la FGF-FO que nous sortions de la spirale infernale de l'individualisation de la rémunération de plus en plus prégnante dans l'indemnitaire et des mécanismes comme la GIPA.

Un fonctionnaire n'a pas de contrat, ne doit donc pas percevoir une rémunération individualisée mais à l'inverse, avec son statut doit bénéficier d'avancées et de garanties collectives. Le point d'indice en est un élément fondamental. C'est cette position que FO a réprécisé à la Ministre qui en a pris acte.

## Statut

Rappelant qu'en juillet 2009, la FGF-FO avait été la seule organisation à appeler ouvertement à une journée de grève contre la Loi mobilité et parcours professionnels, nous avons demandé l'abrogation de cette Loi, à l'époque également condamnée par l'opposition. Nous avons notamment insisté sur la suppression de la situation de réorientation professionnelle directement liée à la RGPP. La Ministre en a pris note.

Nous avons aussi rappelé que, pour la FGF-FO, un emploi pérenne était un emploi de fonctionnaire, et qu'à ce titre la loi sur la résorption de la précarité n'avait au final abouti qu'à une CDIisation des agents et bien trop rarement à une titularisation, hélas. Pour la FGF-FO, un véritable plan de titularisation adaptée à l'adéquation entre les missions et les moyens doit être relancé.

## Carrières

Au-delà du point d'indice, FO a également demandé l'engagement d'une réflexion sur l'amélioration des carrières et la refonte des grilles indiciaires des catégories C, B et A.

Du tassement des grilles inadmissible de la catégorie C (qui s'accroît à chaque revalorisation du SMIC), aux durées de carrières du NES B (que nous n'avons pas souhaité) et au grade fonctionnel du A, il est temps d'envisager des grilles plus ambitieuses et mieux adaptées à la réalité de la fonction publique d'aujourd'hui. Dans cette optique, nous avons aussi indiqué notre souhait d'adapter la fonction publique au LMD (Licence Master doctorat).

La ministre n'est pas hostile à une réflexion sur les carrières basée sur le moyen terme.

Sur les carrières, FO a exigé une mesure immédiate du gouvernement en revendiquant la linéarité de la carrière jusqu'au 8ème échelon de la catégorie C administrative. Arguant de l'égalité de traitement avec les agents techniques et du fait qu'un échelon ne signifie pas changement de grade, nous avons demandé la suppression du contingentement.

La Ministre s'est engagée à répondre sur ce point après consultation des motivations l'ayant entraîné. Elle a semblé sensible à nos arguments et partager notre vision du déroulement normal de carrière pour atteindre cet échelon. À suivre...

## Jour de carence

En amont de l'action menée par les autres fonctionnaires FO (territoriaux et hospitaliers), la FGF-FO a rappelé sa volonté de suppression du jour de carence et un retour à la situation antérieure. Le tout sans oublier de préciser le vote de l'opposition de l'époque (aujourd'hui au pouvoir) sur ce thème tant au Sénat qu'à l'Assemblée.

La Ministre comprend notre revendication et regrette cette stigmatisation des fonctionnaires. Une réponse devrait être apportée après les législatives. L'ensemble des Fédérations de Fonctionnaires FO, nous allons continuer de pousser sur ce dossier.

## Conclusion

Comme cela était prévisible, nous n'avons pas eu de réponses précises à nos revendications. Un prochain rendez-vous est prévu avec les confédérations syndicales le 5 juin prochain afin de préparer la conférence sociale de juillet qui devrait instaurer des réunions plus thématiques ensuite. Une d'entre elles devrait être consacrée au Service public.

I

Il y a fort à parier que ce n'est qu'à partir de là que nous aurons des réponses concrètes sur la priorité des dossiers et revendications que le gouvernement veut prendre en compte, y compris en terme de calendrier.

La FGF-FO va continuer d'œuvrer à tous les niveaux pour faire avancer et prendre en compte nos revendications.

Un courrier spécifique au jour de carence sera prochainement adressé aux ministères concernés au titre de l'UIAFP-FO.

Le premier constat que l'on peut faire, c'est que l'échange a été de qualité et sincère. Nous souhaitons évidemment que cette écoute nouvelle se traduise par des mesures à la hauteur des attentes des fonctionnaires et agents publics.

A suivre...

